



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Devenir des liaisons ferroviaires TGV vosgiennes

Question écrite n° 34568

### Texte de la question

M. Gérard Cherpion interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur le devenir des liaisons ferroviaires TGV vosgiennes. Saint-Dié-des-Vosges, Épinal et Remiremont sont les trois cités des Vosges accueillant, depuis plus de dix ans, le train à grande vitesse. Permettant de relier ces villes moyennes à Paris en 2 heures 30 environ, elles constituent un facteur de développement économique certain et un facteur essentiel de désenclavement de ces territoires. Si la survie de ces lignes est menacée depuis quelques années, des informations récentes laissent à penser qu'une suppression de ces lignes est à prévoir à court terme. Cette décision constituerait une nouvelle étape de la SNCF dans son désengagement dans les territoires, notamment en Lorraine. En effet, après la suppression imposée et non concertée des TGV entre la Lorraine et le Sud de la France, mais également les liaisons directes entre Champagne-Ardenne TGV et Roissy-Charles de Gaulle, cette décision serait incompréhensible alors que les collectivités territoriales, en particulier la région Grand Est, ont fait des efforts financiers, techniques et logistiques considérables. L'opérateur public ferroviaire historique qu'est la SNCF doit davantage prendre en compte la notion de service public dans les décisions qui sont prises. Aussi, il souhaite savoir ce que le Gouvernement entend prendre comme mesures afin de pérenniser ces lignes et connaître le devenir des liaisons ferroviaires TGV vosgiennes vers et depuis Paris.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Cherpion](#)

**Circonscription :** Vosges (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34568

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er décembre 2020](#), page 8623

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)